

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS  
DU  
CONSEIL DU GROUPE DES 11<sup>e</sup> ET 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENTS**

- Séance du Mercredi 20 novembre 2019 -

Présidence de Monsieur Julien RAVIER, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents **27** membres.

19/118/ECSS

DIRECTION GENERALE ADJOINTE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE LA SANTE DE LA SOLIDARITE ET DE L'INCLUSION - SERVICE DE LA SOLIDARITE ET DE LA LUTTE CONTRE L'EXCLUSION - Convention de partenariat avec le lycée professionnel Marie GASQUET.

19-34837-DGUP

MONSIEUR LE MAIRE DU 6<sup>ème</sup> SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11<sup>ème</sup> ET 12<sup>ème</sup> ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur l'approbation de la convention de partenariat avec le Lycée Professionnel Marie GASQUET sis 38 rue des Electriciens dans le 12<sup>ème</sup> arrondissement et la Ville de Marseille afin de venir en aide aux personnes sans domicile fixe.

La lutte contre la pauvreté et les exclusions est un impératif national fondé sur le respect de l'égalité de tous les êtres humains et une priorité de l'ensemble des politiques publiques de la nation. Elle tend à garantir sur l'ensemble du territoire l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux dans les domaines de l'emploi, du logement, de la protection de la santé, de la justice, de l'éducation, de la formation et de la culture, de la protection de la famille et de l'enfance.

La Ville de Marseille mène également depuis plus de vingt ans, sur son territoire, une politique généreuse et volontaire d'assistance et d'aide aux personnes sans domicile fixe, notamment par le biais du SAMU SOCIAL MUNICIPAL. Impliquée dans le dispositif de veille sociale, l'UHU est également chargée de développer, soit avec des moyens internes, soit grâce à des partenariats, toute action susceptible d'améliorer les conditions d'existence des personnes sans-abri (accompagnement dans l'accès aux droits, à la santé...).

Conscients que ces situations de grandes détresses exigent un travail social adapté, le lycée professionnel Marie Gasquet, qui propose des formations de BAC Pro, BAC Techno et BTS, a souhaité proposer aux élèves dans le cadre de leur formation, une sensibilisation aux métiers de proximité de la solidarité. En effet, dans le cadre de sa filière professionnelle, elle propose notamment aux élèves de seconde, première, terminale des formations conduisant au BAC Accompagnement, Soins et Services à la Personne, au BAC Pro Métiers de l'Accueil, ou encore un BAC Service Proximité et Vie Locale, outre de nombreuses autres formations diplômantes.

Ainsi, ledit lycée professionnel et le Service de la Solidarité et de la lutte contre l'Exclusion de la Ville de Marseille se sont mobilisés afin de mettre en place un partenariat susceptible d'allier l'aide aux personnes en situation de précarité et objectifs de formation et de sensibilisation des jeunes sur la notion de solidarité et la réalité des enjeux liés au travail social auprès des personnes les plus fragiles. Chacun apportera ses compétences, son expérience et son savoir faire.

Le service municipal de la Solidarité et de la Lutte contre l'Exclusion proposera aux élèves une sensibilisation à la notion de solidarité, la découverte des missions des agents travaillant au quotidien auprès des personnes les plus fragiles, et leur permettra de proposer des projets collectifs visant notamment à l'organisation de collecte de vêtements, de couvertures ou de produits d'hygiène utilisables lors des maraudes. Il pourra également accueillir quelques lycéens dans le cadre de leur parcours de formation pour des stages de courte durée (moins d'un mois) leur permettant une immersion plus importante dans la vie du service et les enjeux de l'intervention auprès des personnes marginalisées.

Il s'agit aujourd'hui d'approuver la convention de partenariat.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS  
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES  
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

**DELIBERE**

**ARTICLE UNIQUE** Est approuvée la convention de partenariat ci-annexée, conclue entre Le lycée professionnel Marie Gasquet et la Ville de Marseille afin de venir en aide aux personnes sans domicile fixe et de sensibiliser les jeunes à la notion de solidarité.

Monsieur le Maire de Marseille ou son représentant est habilité à signer cette convention.

**Le présent projet de délibération  
mis aux voix a été adopté  
à l'unanimité.**

**Vu et présenté pour son  
enrôlement à une séance  
du Conseil d'Arrondissements**

**Il est donc converti en délibération  
du Conseil des 11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup>**

**LE MAIRE des 11<sup>ème</sup> - 12<sup>ème</sup> Arrondts  
Julien RAVIER**

Enrôlé au CA du 20 novembre 2019